

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU SEANCE DU  
1er MARS 2022**

L'an 2022, le 1er mars à 19H00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame Nathalie COUTIER,

Présents : Thierry CHARPENTIER, Françoise MOREAU, Nathalie COUTIER, Maud DEMIÈRE, Frédéric DEFOSSÉ, Ludovic JANNETTA, Valérie PAYELLE, Claire PHILIPPOT, Jean-Guy PONSIN, Aurélie RODEZ, Vanessa NOIZET.

Absents : Madame Sabine HUGUET.

Excusés : Monsieur Franck MODE, Monsieur Didier PETIT, Monsieur Jean-Luc ROUSSINET.

Pouvoirs : Franck MODE à Jean-Guy PONSIN, Didier PETIT à Vanessa NOIZET, Jean-Luc ROUSSINET à Maud DEMIÈRE.

Secrétaire de séance : Madame Aurélie RODEZ

Le Procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

PASSANT A L'ORDRE DU JOUR

**VENTE DE PARCELLES A EARL VIGNOBLE MARGUET BONNERAVE**

- Vu la nécessité d'accompagner le projet MARGUET,
- Vu la nécessité de favoriser l'accès à la propriété MARGUET,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DÉCIDE de vendre à l'EARL VIGNOBLE MARGUET BONNERAVE les parcelles suivantes :

Section	N°	Lieudit ou voie	Nature	Contenance		
				ha	a	ca
ZD	262	Les Champs Saint Sulpices	terre	0	04	18
ZD	265	Les Champs Saint Sulpices	terre	0	04	74
ZD	266	Les Champs Saint Sulpices	terre	0	03	00
ZD	268	Les Champs Saint Sulpices	terre	0	02	43
<b>TOTAL</b>				<b>0</b>	<b>14</b>	<b>35</b>

Pour la somme de trente quatre mille quatre cent quarante euros

**INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES SUR LA SALLE SOCIO CULTURELLE  
SAINT ELOI ET BATIMENT MULTI ACCUEIL**

Concernant l'installation de panneaux photovoltaïques sur la salle socio-culturelle Saint Eloi et le bâtiment multi accueil, suite à l'arrêté du 6 octobre 2021 fixant les conditions d'achat de l'électricité et les conditions d'autoconsommation et achat de l'électricité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

D'augmenter la capacité de l'installation et la porter 120 Kwh (installation en autoconsommation avec revente du surplus) au lieu de 17 Kwh en autoconsommation et 83 Kwh en revente totale. Le tarif de rachat de l'électricité étant plus intéressant pour les installations d'une puissance supérieure à 100Kwh

Un avenant sera signé avec la société Silicéo.

Le montant total de l'installation prévu à 88 260 € HT est porté à 99 920 € HT (option de Base + PSE2)

## **CERTIFICATION DE LA GESTION DURABLE DE LA FORET COMMUNALE**

Vu que la commune a adhéré au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la Qualité de la Gestion Durable en 2012 et en 2018,

Vu que l'adhésion est conclue pour une durée de 5 ans, et arrive à échéance le 31/12/2022

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DÉCIDE

- \* d'adhérer, à la Politique de Qualité de la Gestion durable définie par PEFC Champagne-Ardenne, et accepter que cette adhésion soit rendue publique,
- \* de signer et respecter le cahier des charges du propriétaire forestier de Champagne-Ardenne en vigueur,
- \* de respecter les règles d'utilisation du logo PEFC en cas d'usage de celui-ci,
- \* de s'engager à mettre en place les mesures correctives qui pourraient m'être demandées par PEFC Champagne-Ardenne en cas d'écart de mes pratiques forestières au cahier des charges du propriétaire,
- \* d'accepter, qu'en cas de non mise en oeuvre par mes soins des mesures correctives qui me seraient demandées, je m'exposerais à être exclu du système de certification PEFC,
- \* de s'engager à respecter le cahier des charges relatif à l'exploitation des bois qui seront façonnés et débardés sous la responsabilité de la commune,
- \* de signaler toute modification concernant la forêt de la commune,
- \* de s'engager à honorer une cotisation à PEFC Champagne-Ardenne.

## **SUBVENTION PRÉVISIONNELLE ASSOCIATION LES COCCINELLES**

Afin de permettre à l'association « Les Coccinelles » d'assumer ses charges et tout particulièrement ses charges salariales,

Le Conseil Municipal décide de verser les 40 % d'acompte basé sur le montant de la subvention prévisionnelle, conformément à la convention signée, à savoir :

-40 % de 58 670,00 €, soit 23 468,00 €

Cette somme sera imputée au compte 6574.

Autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à mandater le montant de cet acompte.

-----

Nathalie COUTIER

La participation à la mutuelle des salariés est possible à compter de 2023 et deviendra obligatoire à compter de 2025. Décision est prise pour une application à cette date.

Le planning de la tenue du bureau de vote pour les 2 tours de l'élection présidentielle est en cours.

Après accord de la commune, le parc régional a installé un nichoir à muscardin en lisière de bois

Le retour au sujet de représentation de la pièce de théâtre qui s'est tenue à Ambonnay est très positif.

Dans l'attente des disponibilités du conseil départemental pour l'inauguration des travaux de la traverse.

Le 18 juin devrait avoir lieu une cérémonie de remise de médaille à titre posthume à Monsieur MENARD.

### Aurélie RODEZ

Une réunion a eu lieu concernant les travaux de trottoirs devant les propriétés, travaux prévus en 2021 mais repoussés par l'entreprise, débuteront fin mars.

Pressoria va mettre en place des nouvelles offres touristiques, notamment des menus dégustation.

Un point a été fait sur une nouvelle campagne de communication.

Accueil très positif

### Maud DEMIERE et Françoise MOREAU

La distribution des colis des anciens s'est bien déroulée. Les anciens ont apprécié les dessins fait par les élèves de l'école.

### Valérie PAYELLE

Le club des Intrépides s'est proposé pour la plantation et l'entretien du massif situé square Jean Moulin.

### Jean-Guy PONSIN

Un devis a été demandé pour la réfection des chaineaux du toit de la mairie

Idem pour le balayage des rues.

Demande de rendez-vous de la Présidente du club de football pour divers problèmes du terrain.

### Claire PHILIPPOT

Un devis a été demandé pour l'achat d'ordinateurs et d'un tableau numérique pour les écoles

Bibliothèque : 18 nouveaux adhérents. Total de 54, 20 jeunes et 34 adultes. 730 livres prêtés en 2021.

### Ludo JANNETTA

La parcelle de vigne qui a été arrachée à l'automne sera replantée au printemps.

La confusion sexuelle aura lieu le 13 avril.

### Thierry CHARPENTIER

Un groupe travaille sur la sélection des photos n'ayant pas été retenus pour le livre afin de faire une exposition

### Vanessa NOIZET

Il n'y a pas eu de participation au parcours de la MSA, par manque d'effectif chez les 13-17 ans

Prochain flash info fin mars début avril

Etude pour la pose de QRCode sur les totems

### Frédéric DESFOSSÉ

La vidéo de la dernière réunion du parc a été mise en ligne

Le 22 mai se déroulera la journée Mondiale de la biodiversité. Une traversée pédestre du parc aura lieu (22 km).